MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS
Sous-direction du Budget

Service de la Synthèse Budgétaire

2018 DFA 24 - Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 20, 21 et 22 mars 2018, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2018 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ à 7 366,07 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2 296,26 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

- pour le budget de fonctionnement à 5 615,48 M€.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2017 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 5 706,02M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 5 654,69 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2 331,86 M€ pour les crédits de paiement.

- le budget de fonctionnement à 5 927,95 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2017.

□□□□□
□□□
□

SOMMAIRE

1ÈRE PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018.....

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2018.....

SOUS-TITRE I – L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....

SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....

2ÈME PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....

SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....

SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....

SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....

SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....

SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....

3ÈME PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....

TITRE I – LES RECETTES.....

TITRE II – LES DÉPENSES.....

4ÈME PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION.....

PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
(Document budgétaire)

PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
(Individualisation des autorisations de programme)

1ère Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

Précision méthodologique :

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2018

A// L'équilibre général du BS 2018

Le projet de BS 2018 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de **446,7 M€** permet, une fois couvert le besoin d'inscriptions supplémentaires de générer un autofinancement supplémentaire de la section d'investissement de **378,3 M€**. Cet autofinancement complémentaire permet notamment de diminuer l'autorisation d'emprunt de 233,4 M€ pour le ramener à **514,7 M€**.

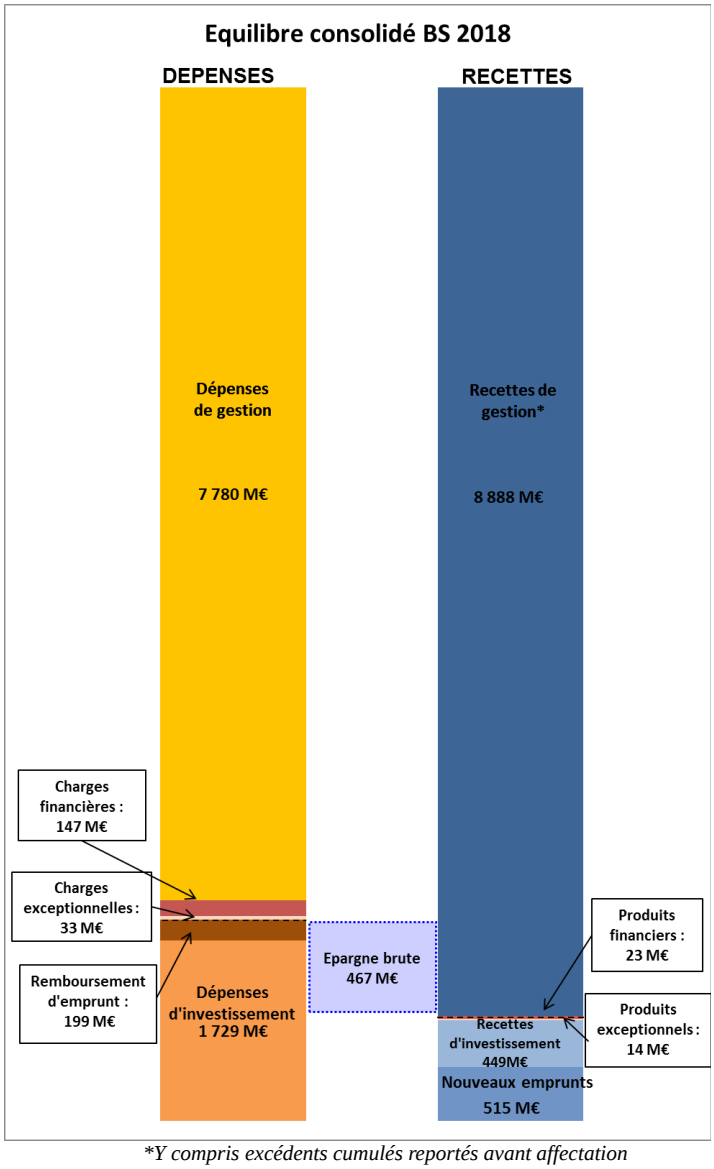

**Y compris excédents cumulés reportés avant affectation*

B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

- **Les dépenses d'investissement**

Les inscriptions en dépenses d'investissement se limitent aux restes à réaliser pour 38,4 M€ et à des ajustements entre chapitres.

Les inscriptions pour les **dépenses de travaux** diminuent de **14 M€**, et les **dépenses d'acquisitions** de **5 M€** du fait de mouvements techniques de transfert vers d'autres chapitres. Ces dépenses initialement budgétées en dépenses de travaux et d'acquisitions seront exécutées via des subventions d'équipement et d'autres chapitres réels d'investissement.

Les **subventions d'équipement** présentent donc une variation à la hausse de **3 M€** et les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + **16 M€**.

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement diminuent de 172 M€. Cela correspond pour 139 M€ à une actualisation prudentielle des recettes de cessions foncières prévisibles en 2018. Cela intègre notamment l'incertitude pesant sur le calendrier de diverses cessions, dont celle de l'opération Pershing. Une diminution 33 M€ est inscrite pour le FCTVA afin de tenir compte du vote du compte administratif et du niveau des dépenses d'investissement en 2017.

L'autorisation d'emprunt est diminuée de 233,4 M€.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de -1,25 M€, soit une baisse de 0,02 % par rapport aux crédits votés 2018 post DM1. Cette baisse correspond intégralement à l'ajustement de la contribution de la collectivité parisienne au budget spécial de la Préfecture de police en application de la clause de revoyure prévue lors de l'adoption du BP 2018 au titre de la mise en œuvre de la loi sur le statut de Paris.

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** sont en baisse de **26,1 M€**, se décomposant de la manière suivante :

- + 2,1 M€ au titre des restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2017) ;
- - 26,7 M€ au titre de la réforme de la facturation nette relative aux établissements d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées (équilibrée en recettes) ;
- - 1,5 M€ par transfert vers les charges à caractère général.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **30,5 M€** par rapport aux crédits ouverts post DM1, dont 23,1 M€ de restes à réaliser et un transfert technique de crédits entre chapitres dont le solde s'élève à 7,4 M€.

Les **contributions** de la collectivité parisienne baissent de **1,25 M€.** En effet, il est proposé une diminution de 1,25 M€ de la contribution au budget spécial de la Préfecture de police, prenant en compte le solde de la réforme du statut de Paris et des transferts des compétences associés.

Les **autres charges de gestion courante** diminuent de **4,5 M€.** Cette variation comprend :

- + 0,9 M€ de restes à réaliser,

- + 3 M€ de mouvements comptables de constitution de provisions pour créances et pour risques sur le Département,
- - 2,4 M€ de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement afin de prendre en compte le budget supplémentaire des ESA,
- - 5,9 M€ par transfert de crédits entre chapitres.

▪ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 42,6 M€, soit une variation de -0,5 % par rapport aux crédits votés post-DM1.

La reprise du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2017 après affectation à la section d'investissement s'élève à **446,7 M€.**

Les inscriptions au titre des **impôts et taxes** diminuent de **7 M€** en raison de la fin de la double taxation des enseignes (taxe locale sur la publicité extérieure et droit de voirie).

Les **dotations de l'État** sont diminuées de **9 M€,** sous l'effet d'un réajustement de la dotation globale de fonctionnement, qui s'élèvera à 100 M€, compte tenu des dispositions définitivement adoptées en loi de finances 2018 et non connues au moment du vote du BP 2018.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont ajustées à la baisse de **26,6 M€,** principalement dans le cadre de la réforme de la facturation nette (cf. encart ci-après) qui entraîne un recul des recouvrements sur bénéficiaires (- 26,7 M€, mouvement équilibré en dépenses). Parallèlement, 0,1 M€ sont inscrits au titre de mouvements comptables de reprise de provisions pour risques et charges.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés ci-après correspondent aux fonctions définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

- **Sécurité**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la sécurité diminuent de **1,25 M€,** sous l'effet de la baisse de la contribution au budget spécial de la Préfecture de police, prenant en compte le solde de la réforme du statut de Paris et l'impact des transferts de compétences.

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la politique en matière de santé et d'action sociale sont en recul de **26,1 M€.** Ainsi, dans le cadre de la réforme de la facturation nette 26,7 M€ sont désinscrits (mouvement équilibré en recettes). Par ailleurs, 2,1 M€ de restes à réaliser sont inscrits et un transfert technique entre chapitres est opéré pour un montant de 1,5 M€.

La réforme dite de la facturation nette présente un impact sur les dépenses liées à l'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Selon ce nouveau mode de facturation, les bénéficiaires admis à l'aide sociale règlent directement aux établissements d'hébergement la part qui est à leur charge, le Département ne versant que le reliquat, net de ces participations. Cette réforme a donc un impact concomitant en recettes - le Département cesse de percevoir les participations des usagers au titre de leur hébergement - et en dépenses - le Département cesse de reverser aux établissements cette participation des usagers.

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les recettes d'investissement consacrées à l'aménagement des territoires et habitat diminuent de 139 M€. Cela correspond à l'actualisation prudentielle des recettes de cessions foncières compte tenu de l'incertitude pesant sur le calendrier de paiement effectif de certaines opérations, notamment Pershing.

- **Action économique**

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à l'action économique sont en baisse de **7 M€** en raison de la fin de la double taxation des enseignes (taxe locale sur la publicité extérieure et droit de voirie).

- **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

Les recettes d'investissement des services généraux diminuent de 33 M€. Cela correspond à l'actualisation du FCTVA au montant des dépenses d'investissement 2017.

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux progressent de **26,1 M€** comprenant 24 M€ au titre des restes à réaliser.

Les **charges à caractère général** progressent de **1,5 M€**, en raison de divers transferts technique de crédits entre chapitres.

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de **0,6 M€** sous l'effet, d'une part, d'un mouvement technique comptable de reprise de provisions pour risques et charges, inscrit à hauteur de 3 M€ et, d'autre part, de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement, revue à la baisse à hauteur de 2,4 M€ pour prendre en compte le budget supplémentaire des ESA.

Les **recettes de fonctionnement** sont réduites de **8,9 M€** correspondant aux mouvements ci-dessous.

Sur la base des informations communiquées à ce jour par l'État, **les dotations de l'État** diminuent de **9 M€** pour s'élever à 615,3 M€. La dotation globale de fonctionnement s'élèvera à 100 M€ (553,1 M€ « part Compensation Part Salaires » incluse) contre 109 M€ (562,1 M€ « part CPS » incluse) prévu initialement au BP, compte tenu des dispositions adoptées en loi de finances 2018.

Enfin, les **autres recettes courantes de fonctionnement** progressent de **0,1 M€,** en raison d'un mouvement technique comptable de reprise de provisions pour risques et charges.

Au titre de l'équilibre du BS, le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 après affectation, soit 446,7 M€, est ajouté aux recettes de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2017 s'élève à 498,7 M€ dont 52 M€ sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit cumulé de la section ainsi que le montant des restes à réaliser et viennent augmenter les recettes d'investissement.

2ème Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris de mars 2018, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2018 sont établies à :

- 7 366,07 M€ pour les autorisations de programme,
- 2 296,26 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2017 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 5 706,02 M€.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- - 51,34 M€ pour les autorisations de programme ;
- + 35,59 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 5 654,69 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 331,86 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les autorisations de programme

Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 7 mars et le 20 mai 2018. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Fonction		Total des mouvements intervenus entre le 7 mars 2018 et le 20 mai 2018
0	Services Généraux	- 1 904 000
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	+ 1 904 000
TOTAL GENERAL		**0**

Ces mouvements ont permis de financer une subvention à l'École du Breuil et les travaux du groupe scolaire Kuss (13ème).

Autorisations de programme terminées

Le présent budget supplémentaire informe le Conseil de Paris du montant des reliquats sur AP terminées, de 536,09 M€ en dépenses et 264,67 M€ en recettes. S'agissant d'opérations ayant fait

l'objet d'une liquidation totale en 2017, le terme des AP correspondantes a été, comme chaque année, constaté au compte administratif.

Le tableau ci-dessous dresse, par fonctions les montants correspondants aux autorisations de programme terminées dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2017 :

Fonctions	Libellés	Dépenses	Recettes
0	Services généraux	29 895 449,93	4 235 000,00
1	Sécurité	7 579 267,91	1 688 814,62
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	121 989 489,38	13 385 458,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	35 755 071,08	16 248 598,06
4	Santé et action sociale	47 485 854,51	739 763,98
5	Aménagement des territoires et habitat	262 799 986,92	198 604 003,67
6	Action économique	11 433 232,73	5 220 000,00
7	Environnement	7 721 167,52	200 000,00
8	Transports	11 427 697,46	24 349 122,57
Total général		**536 087 217,44**	**264 670 760,90**

Autorisations de programme nouvelles

La diminution de 51,34 M€ d'autorisations de programme est proposée en dépenses. Elles sont accompagnées d'une baisse de 117,85 M€ en recettes.

Les inscriptions proposées portent sur :

- 38,14 M€ d'autorisations de programme nouvelles ;
- - 89,48 M€ pour la couverture d'opérations techniques.

Elles se répartissent ainsi entre les différentes fonctions de la Ville :

Fonctions	Libellés	Ajustements BS 2018	
		Dépenses	Recettes
0	Services généraux	6 100 945,00	
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7 341 667,00	
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 061 342,00	2 447 500,00
4	Santé et action sociale	3 307 000,00	
5	Aménagement des territoires et habitat	-77 386 000,00	-120 300 000,00
6	Action économique	150 000,00	
7	Environnement	-60 720,00	
8	Transports	-850 000,00	
Total général		**-51 335 766,00**	**-117 852 500,00**

En dépenses, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre 2,42 M€ pour le budget participatif, 0,74 M€ pour les AP d'investissement localisés, 15,87 M€ pour celles de projets et une diminution de 70,36 M€ pour le plan.

Fonctions	Libellés	Ajustements BS 2018				
		Budget participatif	IL	Plan	Projet	Total général
0	Services généraux	2 416 000		1 051 945	2 633 000	6 100 945
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		301 667	950 000	6 090 000	7 341 667
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		438 334	289 008	9 334 000	10 061 342
4	Santé et action sociale			840 000	2 467 000	3 307 000
5	Aménagement des territoires et habitat		-150 000	-82 631 000	5 395 000	-77 386 000
6	Action économique			-1 800 000	1 950 000	150 000
7	Environnement			-60 720		-60 720
8	Transports		150 000	11 000 000	-12 000 000	-850 000
Total général		**2 416 000**	**740 001**	**-70 360 767**	**15 869 000**	**-51 335 766**

Dépenses

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....10,06 M€

3,40 M€ sont notamment ajoutés pour la rénovation de la piscine Blomet (15ème). 1,77 M€ sont inscrits pour le déménagement du musée de la Libération. 2 M€ seront alloués aux études pour le projet d'Aréna 2 dans le secteur Gare des Mines - Fillettes (1 M€) et à la mise en configuration d'équipements sportifs dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques et des grands événements (1 M€). Enfin, 1,10 M€ vont financer les travaux de l'église Saint-Martin des Marais (10ème).

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....7,34 M€

2,96 M€ concernent notamment la rénovation de la cuisine Souzy (11ème). 2,03 M€ viendront financer les travaux de trois écoles du 20ème arrondissement : rue de Tourtille, Surmelin et Pelleport. 0,70 M€ seront alloués à la rénovation du lycée municipal Lucas de Néhou (5ème).

1,15 M€ sont prévus pour le matériel informatique des écoles.

SERVICES GÉNÉRAUX.....6,10 M€

4,40 M€ sont notamment inscrits pour le budget participatif des écoles et 1,67 M€ pour l'installation de la brigade de lutte contre les incivilités.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI).....3,31 M€

Il s'agit pour 2,71 M€ de compléments pour des travaux dans les crèches et pour 0,60 M€ de travaux de construction d'un lieu d'hébergement pour les réfugiés.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....-77,39 M€

Une diminution de 89,48 M€ sera inscrite dans le cadre d'opérations techniques d'acquisition, de vente et d'échange foncier.

8,90 M€ supplémentaires seront alloués aux travaux d'un nouvel espace vert dans le secteur Chapelle Charbon (18ème) et 3,25 M€ pour les honoraires de notaire, conformément aux instructions de la direction régionale des finances publiques (DRFIP).

Recettes

Fonctions	Libellés	Ajustements BS 2018		
		Plan	Projet	Total général
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 447 500	1 000 000	2 447 500
5	Aménagement des territoires et habitat	-120 300 000		-120 300 000
Total général		**-118 852 500**	**1 000 000**	**-117 852 500**

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....-120,30 M€

Cela concerne des opérations techniques d'acquisition, de vente et d'échange foncier.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....2,45 M€

Ce montant correspond aux premiers versements de la part de nos partenaires pour l'organisation des jeux olympiques et paralympiques.

Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue de l'adoption de la décision modificative n°1 au Conseil de Paris de mars 2018, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 7 366,07 M€ en dépenses.

En prenant en compte les résultats du compte administratif soit -536,09 M€ de termes et 1 123,96 M€ de mandatements, le montant net cumulé des autorisations de programme avant le BS est de 5 706,02 M€ pour la Ville.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1			7 366 072 667,20
CA 2017	AP terminées	- 536 087 217,44	-7,28%
	Mandatements	- 1 123 964 463,26	-15,26%
Total des autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS 2018			**5 706 020 986,50**

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 5 654,69 M€ en dépenses.

	Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS		5 706 020 986,50
BS 2018	- 51 335 766,00	-0,90%
Total des autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2018		**5 654 685 220,50**

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses :

Fonction	Libellé	Stock net après DM1 2018	CA 2017			Stock net avant BS 2018	BS 2018	Stock net après BS 2018
			AP terminées	Mandatements	Total CA 2017			
0	Services Généraux	624 532 435,12	29 895 449,93	94 324 147,92	124 219 597,85	498 408 837,27	6 100 945,00	504 509 782,27
1	Sécurité	-15 139 046,10	7 579 267,91	2 708 801,30	10 288 069,21	-25 427 115,31	0,00	-18 085 448,31
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	771 434 488,88	121 989 489,38	99 542 973,45	221 532 462,83	551 806 026,05	7 341 667,00	561 867 368,05
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 057 378 995,93	35 755 071,08	133 112 250,91	168 867 321,99	888 511 673,94	10 061 342,00	891 818 673,94
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisations RMI)	289 403 858,44	47 485 854,51	37 197 581,19	84 683 435,70	204 720 422,74	3 307 000,00	127 334 422,74
5	Aménagement des territoires et habitat	3 694 429 889,11	262 799 986,92	583 644 238,45	846 444 225,37	2 847 985 663,74	-77 386 000,00	2 848 135 663,74
6	Action économique	146 171 621,34	11 433 232,73	30 276 348,43	41 709 581,16	104 462 040,18	150 000,00	104 401 320,18
7	Environnement	282 100 799,02	7 721 167,52	63 422 389,18	71 143 556,70	210 957 242,32	-60 720,00	210 107 242,32
8	Transports	515 759 625,46	11 427 697,46	79 735 732,43	91 163 429,89	424 596 195,57	-850 000,00	373 260 429,57
TOTAL GENERAL		**7 366 072 667,20**	**536 087 217,44**	**1 123 964 463,26**	**1 660 051 680,70**	**5 706 020 986,50**	**-51 335 766,00**	**5 654 685 220,50**

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 35,59 M€ :

- -+37,16 M€ de crédits réels correspondant à la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses ;
- -73,79 M€ de crédits réels strictement compensés pour les écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme ;
- -5,70 M€ d'opérations réelles, par transfert vers le Département ;
- +2,34 M€ d'opérations d'ordre de transfert entres sections ;
- +75,58 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes.

Chapitres	Libellés	dépenses	recettes
Opérations réelles		**31 464 735,80**	**-365 228 181,08**
10	Dotations et fonds divers		-23 637 532,87
16	Emprunts et dettes assimilées	17 000 000,00	-233 392 916,88
20	Immobilisations incorporelles	3 252 785,22	
204	Subventions d'équipement versées	1 851 524,61	
21	Immobilisations corporelles	-2 640 648,03	
23	Immobilisations en cours	16 701 074,00	
26	Partcicipations et créances rattachées	-3 000 000,00	
27	Autres immobilisations financières	-2 700 000,00	
45	Opérations pour compte de tiers	1 000 000,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		30 802 268,67
024	Produits des cessions d'immobilisation		-139 000 000,00
Opérations réelles compensées		**-73 790 000,00**	**-73 790 000,00**
16	Emprunts et dettes assimilées		48 825 000,00
21	Immobilisations corporelles	49 510 000,00	
27	Autres immobilisations financières	-123 300 000,00	685 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisation		-123 300 000,00
Opérations d'ordre		**77 919 623,91**	**474 612 540,79**
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 342 821,00	27 768 307,00
041	Opérations patrimoniales	75 576 802,91	75 576 802,91
021	Virement de la section de fonctionnement		371 267 430,88
Total général		**35 594 359,71**	**35 594 359,71**

En complément de la présentation par chapitres, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction.

Directions	dépenses	recettes
Opérations réelles	**31 464 735,80**	**-365 228 181,08**
Finances	31 464 735,80	-226 228 181,08
Urbanisme		-139 000 000,00
Opérations réelles compensées	**-73 790 000,00**	**-73 790 000,00**
Urbanisme	-73 790 000,00	-73 790 000,00
Opérations d'ordre	**77 919 623,91**	**474 612 540,79**
Finances	30 919 623,91	427 612 540,79
Urbanisme	47 000 000,00	47 000 000,00
Total général	**35 594 359,71**	**35 594 359,71**

Opérations réelles

Dépenses

Les dépenses réelles (31,46 M€) se décomposent en -5,70 M€ de transfert vers le budget du département et + 37,16 M€ de réinscriptions obligatoires des restes à réaliser.

Recettes

FINANCES.....-214,03M€

6,36 M€ sont inscrits au titre de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement afin de

couvrir les restes à réaliser, constatés lors du compte administratif 2017.

30,80 M€ sont inscrits pour la reprise de l'excédent cumulé du budget d'investissement constaté lors du compte administratif 2017.

Le FCTVA est diminué de 30 M€ en adéquation avec les montants du CA 2017.

L'autorisation d'emprunt est diminuée de 233,39 M€.

URBANISME.....-139 M€

Ils correspondent à la dernière actualisation des recettes de cessions foncières.

Opérations réelles compensées

Ils correspondent à des opérations équilibrées, en dépenses et recettes, de montage d'échéanciers pour des opérations foncières et d'urbanisme.

Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 77,92 M€ en dépenses et 474,61 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement ; elles ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Chapitres	Libellés	dépenses	recettes
Opérations d'ordre		**77 919 623,91**	**474 612 540,79**
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 342 821,00	27 768 307,00
041	Opérations patrimoniales	75 576 802,91	75 576 802,91
021	Virement de la section de fonctionnement		371 267 430,88

3ème Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 20, 21 et 22 mars 2018, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2018 sont établies à 5 615,48 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 312,48 M€. Le résultat 2017 de la section de fonctionnement y figure pour 326,13 M€.

Les mouvements sont les suivants :

En recettes :

- Fiscalité .....- 7 M€
- Dotations et participations .....- 9 M€
- Reprises sur amortissements et provisions.....+ 2,34 M€
- Excédent de fonctionnement reporté.....+ 326,13 M€

+ 312,48 M€

En dépenses :

- Charges à caractère général, dont 21,38 M€ au titre des RAR.....+ 20,29 M€
- Autres charges de gestion courante, dont 0,41 M€ au titre des RAR.....+ 4,41 M€
- Prélèvement sur ressources.....+ 399,04 M€
- Participations.....- 108,86 M€
- Atténuations de produits.....- 2,40 M€

+ 312,48 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Budget 2018 post DM1	Variation BS 2018	Budget 2018 post BS
FISCALITE	**3 677 720 319,00**	**3 677 720 319,00**	**- 7 000 000,00**	**3 670 720 319,00**
Reversement de fiscalité MGP	980 242 403,00	980 242 403,00	-	980 242 403,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	**857 082 147,00**	**857 082 147,00**	**- 9 000 000,00**	**848 082 147,00**
Reversement DGF pour MGP	453 106 448,00	453 106 448,00	-	453 106 448,00
Concours de l'Etat	171 193 096,00	171 193 096,00	- 9 000 000,00	162 193 096,00
Autres participations	232 782 603,00	232 782 603,00	-	232 782 603,00
PRODUITS D'EXPLOITATION *(dont ex-produits exceptionnels)*	**1 066 340 707,27**	**1 047 409 728,35**	-	**1 047 409 728,35**
PRODUITS FINANCIERS	**22 026 024,00**	**22 026 024,00**	-	**22 026 024,00**
PRODUITS SPECIFIQUES	**250 000,00**	**250 000,00**	-	**250 000,00**
ATTENUATION DE CHARGES	**8 768 857,00**	**8 768 857,00**	-	**8 768 857,00**
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**2 220 000,00**	**2 220 000,00**	**2 342 821,00**	**4 562 821,00**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	**326 132 282,38**	**326 132 282,38**
TOTAL	**5 634 408 054,27**	**5 615 477 075,35**	**312 475 103,38**	**5 927 952 178,73**

L'inscription de **312,48 M€** proposée au budget supplémentaire de 2018 résulte des mouvements suivants :

Les inscriptions au titre de la fiscalité diminuent de **7 M€** en raison de la fin de la double taxation des enseignes (taxe locale sur la publicité extérieure et droit de voirie).

Sur les concours de l'État, il est proposé d'inscrire une baisse de recettes à hauteur de **9 M€** qui se justifie par un réajustement de la dotation globale de fonctionnement, compte tenu des dispositions définitivement adoptées en loi de finances 2018, postérieurement au vote du BP 2018.

Les reprises sur amortissements et provisions font l'objet d'une inscription complémentaire de **2,34 M€** en raison d'un mouvement technique comptable relatif à la reprise de provisions pour risques et charges.

Enfin, le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2017 s'élève à **332,49 M€**. L'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour **6,36 M€**. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2017 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de **326,13 M€**.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Budget 2018 post DM1	Variation BS 2018			Budget 2018 post BS
			BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser de 2017	Variation totale	
CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	**2 238 007 048,00**	**2 238 007 048,00**	-		-	**2 238 007 048,00**
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	1 165 523 664,27	**1 144 174 576,35**	**2 905 000,00**	**21 792 628,68**	**24 697 628,68**	**1 168 872 205,03**
Charges à caractère général	**731 193 794,00**	**731 493 794,00**	**- 1 095 000,00**	**21 384 743,19**	**20 289 743,19**	**751 783 537,19**
Autres charges de gestion courante	**434 329 870,27**	**412 680 782,35**	**4 000 000,00**	**407 885,49**	**4 407 885,49**	**417 088 667,84**
** Subventions de fonctionnement*	271 225 967,00	271 307 858,00	-		-	271 307 858,00
** Autres charges (dont ex-charges exceptionnelles)*	163 103 903,27	141 372 924,35	4 000 000,00	407 885,49	4 407 885,49	145 780 809,84
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	**449 676 224,00**	**449 376 224,00**	**399 035 737,88**	-	**399 035 737,88**	**848 411 961,88**
Amortissements	338 100 000,00	338 100 000,00	13 600 000,00		13 600 000,00	351 700 000,00
Provisions	-	-	14 168 307,00		14 168 307,00	14 168 307,00
Autofinancement	111 576 224,00	111 276 224,00	371 267 430,88		371 267 430,88	482 543 654,88
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	**1 087 955 872,00**	**1 090 673 981,00**	**- 108 858 305,49**	-	**- 108 858 305,49**	**981 815 675,51**
Département de Paris	326 274 367,00	322 992 476,00	- 107 608 305,49		- 107 608 305,49	215 384 170,51
Centre d'action sociale	349 889 750,00	355 889 750,00	-		-	355 889 750,00
Préfecture de Police	130 305 508,00	130 305 508,00	- 1 250 000,00		- 1 250 000,00	129 055 508,00
SYCTOM	102 100 000,00	102 100 000,00	-		-	102 100 000,00
Caisses des écoles	72 540 000,00	72 540 000,00	-		-	72 540 000,00
Crèches associatives	53 356 083,00	53 356 083,00	-		-	53 356 083,00
Enseignement privé	29 689 164,00	29 689 164,00	-		-	29 689 164,00
Budget annexe de l'assainissement	20 000 000,00	20 000 000,00	-		-	20 000 000,00
CNRACL	3 801 000,00	3 801 000,00	-		-	3 801 000,00
CHARGES FINANCIÈRES	**147 179 172,00**	**147 179 172,00**	-		-	**147 179 172,00**
CHARGES SPECIFIQUES	**13 000 000,00**	**13 000 000,00**	-		-	**13 000 000,00**
ATTÉNUATION DE PRODUITS	**533 066 074,00**	**533 066 074,00**	**- 2 399 957,69**		**- 2 399 957,69**	**530 666 116,31**
TOTAL	**5 634 408 054,27**	**5 615 477 075,35**	**290 682 474,70**	**21 792 628,68**	**312 475 103,38**	**5 927 952 178,73**

Cette inscription de **312,48 M€** intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2017 pour une somme de **21,79 M€** inscrits à hauteur de :

- **21,38 M€** au chapitre 011 (charges à caractère général),
- **0,41 M€** au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2017. Leur montant est constaté au compte administratif et réinscrit au budget supplémentaire.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire (hors RAR, hors ajustement de la contribution au Département et de l'autofinancement) atteignent un montant de **290,68 M€**.

Les charges à caractère général sont en baisse de **1,10 M€**, solde de transferts techniques de crédits entre chapitres et entre collectivités.

Les autres charges de gestion courante augmentent de **4 M€**, également en raison d'un mouvement de crédits entre chapitres.

Les participations hors contribution au Département diminuent de **1,25 M€** sous l'effet de l'ajustement de la contribution à la Préfecture de police, prenant en compte le solde de la réforme du statut de Paris et des transferts des compétences associés.

Les atténuations de produits diminuent de **2,40 M€** sous l'effet de l'ajustement de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement afin de prendre en compte le budget supplémentaire des ESA.

Il est également envisagé d'inscrire **13,60 M€** supplémentaires de dotation aux amortissements.

Une inscription de **14,17 M€** est proposée sur les dotations aux provisions en raison d'un mouvement technique comptable de constitution de provisions pour risques et charges.

Une diminution de **107,61 M€** de la contribution d'équilibre versée au budget du Département est proposée.

Enfin, l'autofinancement volontaire peut être augmenté de **371,27 M€**, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.